



DESCRIPTION DU POSTE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration (le « **Conseil** ») de GURU Organic Energy Corp. (la « **Société** ») est responsable de ce qui suit :

- Assurer le leadership et veiller à ce que le Conseil travaille en tant qu'équipe cohésive;
- Superviser l'efficacité du Conseil et s'assurer qu'il respecte ses obligations et ses responsabilités;
- Surveiller et coordonner les fonctions du Conseil avec la direction de la Société et gérer tout conflit d'intérêt entre la direction et le Conseil;
- Déterminer, en consultation avec les haut dirigeants, la secrétaire corporative et les présidents des comités du Conseil (les « **Comités** »), le cas échéant, la fréquence, les dates et les lieux des réunions du Conseil, des Comités et des actionnaires;
- Présider toutes les réunions du Conseil et des actionnaires;
- Veiller à ce que des informations préalables adéquates soient distribuées aux administrateurs et à ce que le Conseil reçoive des mises à jour régulières sur toutes les questions importantes concernant les affaires de la Société;
- Veiller, en consultation avec les présidents des Comités, à ce que tous les points nécessitant l'approbation du Conseil, des Comités et des actionnaires soient présentés de manière appropriée;
- Rencontrer les membres du Conseil et chaque Comité du Conseil afin d'assurer la pleine utilisation des capacités individuelles et la performance optimale du Conseil et de chacun de ses Comités;
- Examiner les progrès réalisés par la direction de la Société dans l'exécution des décisions et des plans du Conseil conformément aux politiques de la Société;
- Se tenir à la disposition de la direction de la Société pour la conseiller sur des questions politiques majeures, telles que les acquisitions, les cessions et la structure financière;
- Veiller à la bonne circulation de l'information vers le Conseil et examiner, avec les hauts dirigeants et la secrétaire corporative, l'adéquation et le calendrier des documents à l'appui des propositions de la direction;

- Participer aux activités externes impliquant la représentation de la Société auprès de ses principales parties prenantes, notamment ses actionnaires, la communauté financière, les gouvernements et le public; et
- Entreprendre des tâches spécifiques pour le Conseil à la demande de ce dernier.

La présente description de poste du président a été modifiée et approuvée par le Conseil le 30 janvier 2024.